

SURVEILLANCE DES MÉTAUX LOURDS DANS LA «ZONE À RISQUES» DE MARTINIQUE

OBJECTIFS :

- Surveiller les concentrations en Arsenic, Cadmium, Nickel et Plomb dans la ZAR sur le site de Bellefontaine
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Suite aux préconisations de la Directive européenne n°2008/50/CE et de l'arrêté du 26 décembre 2016, la nouvelle stratégie de mesure déployée découpe la Martinique en une «Zone à Risques (ZAR)» regroupant 13 communes présentant un dépassement ou un risque de dépassement des normes environnementales pour les polluants réglementés, et une «Zone Régionale (ZR)» regroupant les autres communes de la Martinique.

Sur chacune de ces 2 zones, Madininair doit élaborer une stratégie de surveillance des métaux lourds (Plomb, Arsenic, Cadmium et Nickel) dépendant d'une évaluation préliminaire de 5 ans maximum.

Au cours des 3 dernières années, les concentrations annuelles en Nickel ont été supérieures au seuil d'évaluation supérieur à Bellefontaine, commune incluse dans la ZAR. Ainsi, en 2017, une surveillance des métaux lourds réglementés doit être mise en place sur ce site de mesure, avec un taux de représentativité de 50% sur l'année, soit 26 semaines de mesure réparties sur l'année.

MATÉRIELS ET MÉTHODES :

Le préleveur de type PARTISOL PLUS est un préleveur bas débit (1m³/h) de poussières. Un prélèvement hebdomadaire s'effectue sur 8 semaines, soit 14% de temps de l'année, réparties sur toute l'année, permettant une représentativité annuelle.

Cet appareil est équipé :

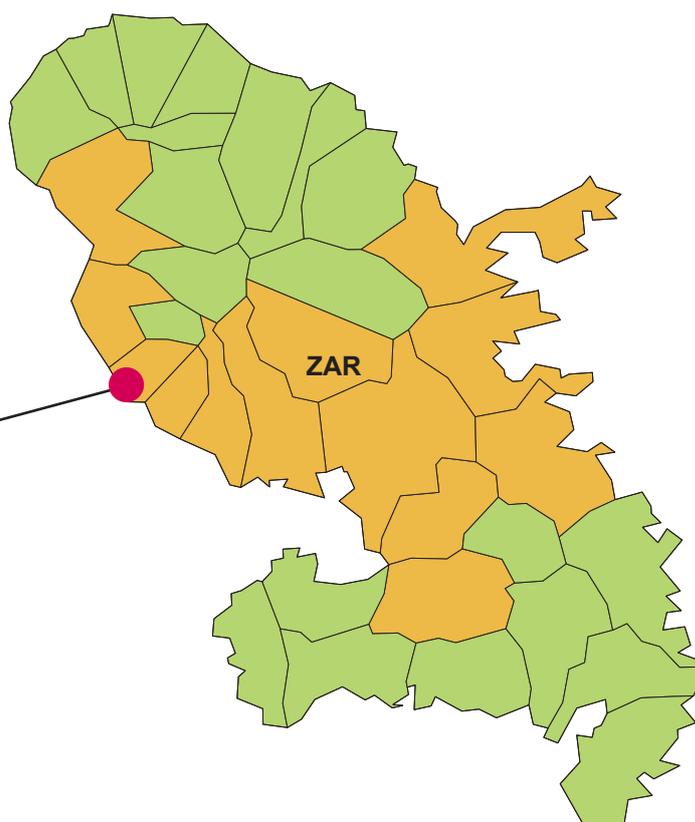
- d'une tête de prélèvement PM10 qui permet un échantillonnage représentatif des fractions de poussières pouvant pénétrer dans le système respiratoire des bronches supérieures
- d'un support de filtre qui fixe le filtre en fibres de Quartz
- d'un passeur de filtre avec programmeur permettant un fonctionnement en continu et une autonomie de l'appareil

L'analyse en laboratoire des poussières permet de qualifier et quantifier les métaux adsorbés à la surface.

Cette analyse des métaux répond à la norme NF EN 14902.

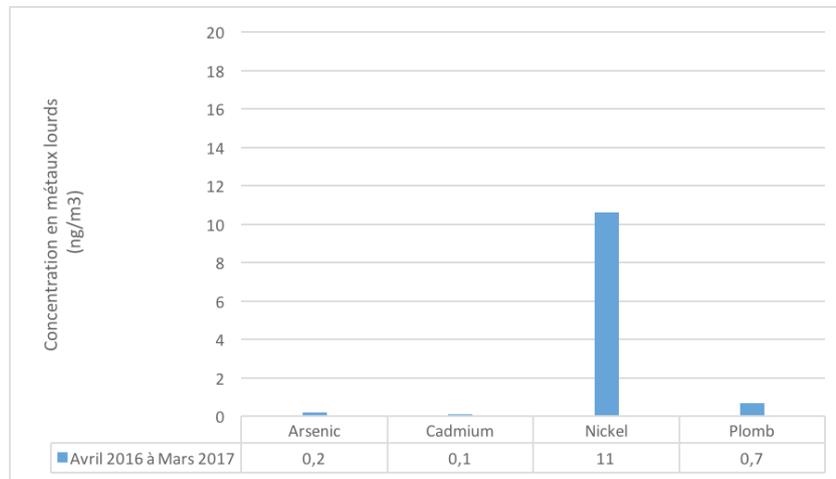
SITE DE MESURE :

SITE DE «BELLEFONTAINE»



RÉSULTATS 1^{ER} TRIMESTRE 2017

moyenne des 12 derniers mois (avril 2016 à mars 2017)



NORMES RÉGLEMENTAIRES (en ng/m³) :

	arsenic	cadmium	nickel	plomb
objectif de qualité (annuel)				2000
valeur limite pour la protection de la santé (annuelle)	6	5	20	500
seuil d'évaluation supérieur (annuel)	3,6	3	14	250
seuil d'évaluation inférieur (annuel)	2,4	2	10	150

CONCLUSION

Au premier trimestre 2017, les concentrations moyennes pour l'Arsenic, le Cadmium et le Plomb, sur le site « Bellefontaine » sont en dessous du seuil d'évaluation inférieur. Cependant, la concentration moyenne sur les 12 derniers mois, en Nickel de 11 ng/m³ dépasse le seuil d'évaluation inférieur.

Etude réalisée par :



Madininair

31 rue Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France

Tél. : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02

info@madininair.fr

http://www.madininair.fr